

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 18 janvier 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Michel HABER a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents :

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 28 novembre 2016**

Approuvé à l'unanimité

✓ **Dépenses d'investissement 2017 – Ouverture de Crédits – Délibération**

Selon l'article L.1612—1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le maire, avant l'adoption du budget, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu les crédits ouverts en 2016	417 300 €
- crédits pour la dette	- 21 500 €
	395 800 €
Soit	98 950 €

Pour 2017, les factures concernées pourraient être mandatées aux comptes 2128, 21312, 21318 et 2188.

Vote : à l'unanimité

✓ **Transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » à la CCBPD - Délibération**

En application de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale » est transférée aux Communauté de Communes, dans le délai de trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Ceci, sauf opposition d'au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population, dans les trois mois précédents le 27 mars 2017.

Vote : 13 contre et 1 abstention

✓ **Avancement du PLU**

La commission environnementale, organisme régional, a donné son accord pour l'approbation du PADT. Cet aval permet de déclencher la phase réglementaire. L'enquête publique pourra être lancée pour le zonage et la réglementation, après l'arrêt du projet de PLU.

Proposition de règlement en cours d'écriture par le cabinet URPA2P. Il faudra le relire avant l'organisation du conseil municipal spécifique.

✓ **Lancement des projets d'investissement - Délibération**

Région Auvergne Rhône Alpes : le lancement des projets d'investissements suivants, et les demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont proposés à l'approbation du conseil municipal :

- Création d'une Aire de Jeux

Montant prévisionnel de travaux : 45 280,00 € HT.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 18 112,00 € HT.

- Réfection et Embellissement du cimetière communal

Montant prévisionnel de travaux : 53 255,00 € HT.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 21 302,00 € HT.

Investissements prévus sur la section investissement du budget primitif 2017.

D'autres demandes de subventions sont en cours.

Vote : à l'unanimité pour les 2 projets

✓ **Point commission finances et gestion du personnel**

Clôture de l'exercice 2016. Commission finances le 06 février à 20h30.

Embauche de M. Jean DESBROSSE en CDD à compter du 01/02/2017, notamment pour la préparation du plan de désherbage sans produit phytosanitaire.

Commission gestion du personnel : étude du rapport de l'inspection en santé et sécurité au travail le 13/02 à 19h00.

✓ **Point commission Scolaire – Environnement – Cadre de Vie**

- Budget alloué via la communauté de communes pour la création de douches à l'italienne pour les personnes de plus de 60 ans (critère d'autonomie : gir 5 ou 6 ou hors grille AGGir). L'aide est proposée sur dossier. A ce jour, 5 dossiers d'inscription ont été retournés en Mairie.
- Projet MARPA : Le projet d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (ou Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) sur le canton du Val d'Oingt est en cours de réflexion. La commune d'Alix participe à ce projet.
- Radiateur à installer dans la salle des TAP. Cette salle a été demandée par l'école pour le mercredi matin.
- 07 février 2017 à 20h00 en Salle des mariages pour l'AG de l'association gérontologique du canton de anse.
- Re fonte en cours pour la gazette du mois de Juin : une édition plus légère pour annoncer les dates et des articles de fond pour le bulletin inter communal.

✓ **Désignation d'un élu référent pour la bibliothèque**

En prévision du projet de mise en réseau des bibliothèques alentours, il est nécessaire de désigner un élu référent.

✓ **Demande de la société Alti-Rêve pour un terrain de décollage pour montgolfière**

La société Alti Rêve qui réalise des vols en montgolfière souhaite trouver un terrain sur Alix pour organiser certains décollages.

Après avoir procédé à différentes recherches visuelles et suite à un RV avec Monsieur le Maire du 30 décembre 2016, cette société est intéressée par le terrain communal situé proche de la D76 (côté nord d'Alix)

Accord est donné au Maire pour signer une convention annuelle reconductible entre la mairie et Alti Rêve.

✓ **Transport le mercredi midi des enfants scolarisés à Alix vers un centre aéré**

Le 1^{er} décembre 2016, un recensement des besoins en matière de transport le mercredi midi des enfants scolarisés sur Alix vers les centres aérés alentours, a été effectué par mail auprès de l'ensemble des parents d'élèves.

5 familles ont répondu que ce service leur serait utile. En tout, cela représente 8 enfants au total. La fréquence des besoins en transport serait la suivante : occasionnellement pour 1 famille, 1 à 2 mercredis par mois pour 1 famille, 1 mercredi sur 2 pour 2 familles, 2 mercredis sur 3 voire tous les mercredis pour 1 famille.

Le maire rencontrera les familles concernées.

✓ **Question diverses**

Le SIVU de La Pray prescrit la mise en enquête publique du schéma directeur de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, un commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Alix le 06/02/17 de 09h à 12h00.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15

Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 6 mars 2017 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.



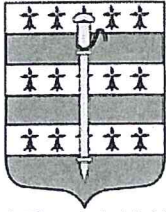
MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

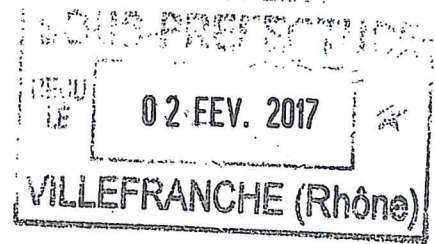
Télécopie : 04 78 47 96 02

06 FEV. 2017



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.02



Séance du : lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 18 janvier 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Michel HABER a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents :

OBJET :

Transfert de la compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale» à la CCBPD

En application de l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale» est transférée aux Communauté de Communes, dans le délai de trois ans à compter de la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Ceci, sauf opposition d'au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population, dans les trois mois précédent le 27 mars 2017.

Les conseils qui ne souhaitent pas ce transfert doivent donc délibérer entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'OPPOSE au transfert de la compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale» à la CCBPD

à la majorité des présents *c'est à dire* à 13 voix pour
à 0 voix contre
à 1 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 23 janvier 2017

Le maire,
Pascal LEBRUN.



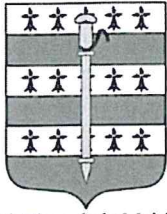
Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le

MAIRIE d'ALIX

69380

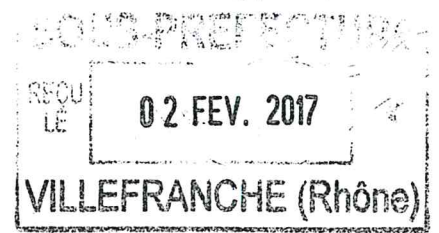
Téléphone : 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.03



Séance du , lundi 23 janvier 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil , le mercredi 18 janvier 2017

Nombre de membres du conseil en exercice , 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération , 14

Président de séance , M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue , Marie PAILLONCY

Membres présents , Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, , Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration , Michel HABER a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents ,

OBJET : Lancement des projets d'investissement liés aux subventions
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le lancement des projets d'investissements suivants, est proposé à l'approbation du conseil municipal :

- Création d'une Aire de Jeux

Montant prévisionnel de travaux : 45 280,00 € HT.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 18 112,00 € HT.

- Réfection et Embellissement du cimetière communal

Montant prévisionnel de travaux : 53 255,00 € HT.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 21 302,00 € HT.

Ces projets seront imputés sur la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, le lancement des projets suivants :

- Création d'une Aire de Jeux pour un montant prévisionnel de 45 280,00 € HT.

- Réfection et Embellissement du cimetière communal pour un montant prévisionnel de 53 255,00 € HT.

DECIDE : de solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les opérations suivantes :

- Création d'une Aire de Jeux – Montant de la subvention attendue : 18 112,00 € HT.

- Réfection et Embellissement du cimetière communal – Montant de la subvention attendue : 21 302,00 € HT.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents soit à 14 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 23 janvier 2017

Le maire,

Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en
Sous Préfecture le